

CHABRILLAN

n° 18 - juin 2017

bulletin municipal

la station d'épuration

Nous vous invitons cordialement à participer à l'inauguration de la place
« Marcel NOUVET » le dimanche 25 juin à 10 h 30 (infos en pages intérieures)





Le mot du Maire

Chaque village vit des moments « historiques ». Depuis longtemps, je réfléchis sur « l'avenir de notre village », son développement dans un contexte du mieux vivre. J'ai toujours souhaité engager une réflexion collective avec les habitants de la commune.

Le 10 février dernier, j'ai initié une consultation de la population, c'était une première à Chabrillan. Alors que vous aviez encore en tête les dégâts de la tornade de grêle de juillet dernier avec des toitures encore en cours de réfection, ce fut un franc succès.

Vous avez été très nombreux et plein d'enthousiasme pour participer à cette rencontre, parfaitement animée par le CAUE. L'objectif était de recueillir vos idées, vos propositions sur un nouvel aménagement du village en tenant compte des bâtiments actuels, pas toujours bien adaptés à leur objectif initial.

Devant ce succès, nous allons poursuivre la démarche en vous proposant **une nouvelle rencontre le 3 juillet à 18h30** à la salle polyvalente.

Le CAUE nous présentera le bilan de la 1ère rencontre et nous proposera différents scénarios correspondants au but recherché et pouvant répondre aux priorités que vous avez exprimées.

Au-delà des aboutissements de ces rencontres, le conseil municipal retient de cette démarche la confirmation que l'assemblée des élus est certes là pour décider, mais que, lors de changements importants, vous devez y être associés.

La solidarité dans la réflexion donnera force et adhésion à la décision.

Nous renouvelerons ces rencontres.

Quelques pistes : Comment donner une identité territoriale à notre village ? Comment maintenir et améliorer la propreté de notre village sans utilisation de produits chimiques ?...

L'avenir est important, mais le passé l'est parfois également tout autant. Il en est ainsi lorsqu'il s'agit de fixer dans la mémoire les moments forts de l'histoire et par là-même les personnes qui en sont les acteurs.

Dans ce but, nous allons, le dimanche 25 juin, donner le nom de Marcel Nouvet à la petite place devant l'école du haut – voir les précisions dans les pages suivantes -

Je vous donne donc rendez-vous le 25 juin et ensuite le 03 juillet et vous souhaite, à tous, un excellent été.

Guy Audras

Dates à noter

- **Dimanche 25 juin :**
Inauguration de la place Marcel Nouvet
- **Vendredi 30 juin :**
Fête de l'école – au parc des cèdres
- **Lundi 03 Juillet :**
Réunion participative « l'avenir de Chabrillan ».
- **Vendredi 07 juillet :**
Les 10 ans du Cafébibliothèque.
- **Samedi 5, Dimanche 6 et Lundi 7 Août :**
Vogue annuelle.
- **Samedi 16 et Dimanche 17 Septembre :**
Journées du Patrimoine.
- **Samedi 18 et Dimanche 19 Novembre :**
10^{ème} Salon du livre jeunesse.

Numéros d'urgence.

Appel d'urgence européen	112
Service d'aide médical d'urgence (SAMU)	15
Police secours – Gendarmerie	17
Sapeurs-pompiers	18
SAMU social	115

Mairie

La mairie est ouverte
mardi de 13h30 à 17h30
jeudi de 9h à 12h
vendredi de 9h à 12h

M. Le Maire reçoit en
mairie sur rendez-vous,
aux heures d'ouverture.

Tél. 04 75 62 60 13 - Fax. 04 75 41 14 64
Courriel : chabrillan.mairie@wanadoo.fr
www.chabrillan.fr

Bibliothèque

Été (juillet et août)

Mercredi et vendredi : 17h à 19h.
Samedi : 10h à 12h.

Hiver (septembre à juin)

Mardi : 16 h 30 à 18 h.
Mercredi et vendredi : 16 h à 18 h
Samedi : 10 h à 12 h.

Cafébibliothèque

Du mardi au dimanche
de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h
(16 h à 20 h en Juillet/Août)
tél : 04 75 56 71 42 (aux heures d'ouverture)
www.cafebibliotheque.fr

Le personnel communal : nouveaux visages.

Au secrétariat:

Mme Lysiane GENIN, secrétaire itinérante de la CCVD est présente 2,5 jours par semaine, pour épauler Mme Laure FAURE.



Aux services techniques:

M. Elian HOURSAL, en contrat d'avenir, est aux côtés de M. Daniel MEGE, depuis janvier.



L'entretien des haies et des arbres.

La Mairie rappelle qu'il appartient à chaque propriétaire de tailler régulièrement ses haies afin qu'elles ne débordent ni sur les voiries, ni chez leurs voisins et ne constituent pas une gêne pour la visibilité.

Elles doivent être étêtées et maintenues à un mètre minimum, au-dessous des lignes électriques et téléphoniques, pour éviter toute détérioration ou risque d'incendie.

Les arbres doivent être surveillés et entretenus régulièrement, avec élagage des branches mortes. Ceux menaçants ou en surplomb de voiries ou d'habitations doivent être abattus.

Cela vaut également pour les tombes du cimetière où les arbustes doivent être contenus à l'intérieur des concessions.

La mairie restera vigilante à l'application de ces obligations, qui demeurent avant tout des gestes citoyens.

Déclaration annuelle de ruches : du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles.
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole.
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER :

pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)



Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Recettes propres de la commune	
Charges générales (fonctionnement)	124 170	3 taxes	182 000
Charges de personnel	205 790	Ex Taxe professionnelle	86 500
Autres charges de gestion	69 820	Autres taxes	15 000
Charges financières	9 950	locations perçues	37 000
Charges exceptionnelles	400	Divers	13 600
Dépenses réelles de l'exercice	410 130	Dotations de l'Etat	
		Compensations de l'Etat	10 000
Dépenses imprévues	15 837	Dotation de fonctionnement Etat	66 800
Amortissements	10 735	Atténuations de charges	25 000
Virement à l'investissement	40 440		
		Recettes réelles de l'exercice	435 900
		Excédent exercice antérieur	41 242
Dépenses totales	477 142	Recettes totales	477 142

Section investissements

Dépenses		Recettes	
report déficit 2016	107 310	Virement depuis fonctionnement	40 440
		FCTVA (Travaux 2014)	14 834
Rembt K emprunts	32 419	Taxe d'aménagement (Non connue)	
		Affectation du résultat	92 055
		Amortissements	10 735
		Emprunt TVA travaux 2017 (sur 2 ans)	40 000
Sous total	139 729	Sous total	198 064
Voirie 2017	54 000	Département	14 894
Chauffage mairie école	9 120	Département (à percevoir en 2018)	3 040
Matériel technique (divers)	3 457		
Travaux toitures (grêle)	167 000	Département (à percevoir en 2018)	20 000
		Groupama	91 000
		Emprunt long terme	28 000
Achat terrain (à côté du stade)	62 000	Emprunt sur 15 ans	62 000
Eglise St Julien (solde tribune)	1 900	Département	4 845
		Participation Amis de Chabrillan	2 470
Chapelle St Pierre phase diagnostic		DRAC - reste à recevoir	14 540
Chapelle St Pierre phase 1 Travaux	54 000	DRAC	22 500
		Département	9 000
		Autres participations	5 000
Mur cimetière		Département - reste à recevoir	1879
Numérotation adresses	12 200	Département	4 689
Accessibilité mairie	3 850	Département	1 200
Urbanisme	7 800		
		Emprunt d'équilibre	31 935
Sous total travaux TTC	375 327	Sous total financements	316 992
Total général	515 056	Total général	515 056

Quelques précisions

Fonctionnement :

La dotation de l'Etat, comme prévu, poursuit sa baisse avec 6000€ de moins.

La progression des charges de personnel est due au recrutement d'une 2^{ème} personne au cafébibliothèque afin d'augmenter les amplitudes d'ouvertures quotidiennes et hebdomadaires.

Investissement :

Cette année est particulièrement marquée par :

- les réparations des dégâts de la grêle de juillet 2016. Nous profitons de cette intervention pour refaire intégralement les toitures mairie/école.

- l'acquisition du terrain près du stade afin de mettre fin à une "tension" de 35 ans avec les propriétaires.

Nous allons malgré tout maintenir un programme voirie raisonnable.

Enfin, la ligne "Emprunt d'équilibre" est très théorique car elle sera compensée par affectation du résultat de fonctionnement 2017.

BUDGET M49 (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

Nadège Naud

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES	109 424
Excédent antérieur reporté	10590
Vente d'eau et d'assainissement	56750
Taxes et redevances	10440
Travaux	2120
Amortissement subventions	29524

TOTAL DEPENSES	109 424
Electricité + télécommunications	8500
Achats compteurs + analyses + entretien réseau	27535
Prime d'assurance + frais postaux et bancaire	2800
charges interco Autichamp+SIGMA	2937
Titres annulés et pertes sur créances	1400
Redevance prélèvements et pollution (Agence de l'Eau)	10550
Intérêts d'emprunt	7149
Amortissement de subventions	42575
Dépense imprévues, charges exceptionnelles	4700
Virement à la section d'investissement	1278

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL RECETTES	1543918
Excédent antérieur reporté	449379
Virement de la section fonctionnement	1278
Subventions	910000
Emprunt d'équilibre	119103
Affectation de résultat	21583
Amortissement subvention	42575

TOTAL DEPENSES	1543918
Déficit antérieur reporté	0
Travaux Eau Potable et Assainissement	1500064
Amortissement Subventions	29525
Amortissement capital emprunt	14329

Prix de l'eau potable 2017 en € H.T. applicable au 1er septembre 2017 :

Prix de l'abonnement annuel à **83 € inchangé**

Prix du m³ à **1,25 € soit une augmentation de 8,7%**

Prix Ouverture / Fermeture d'un compteur d'eau à **20€ inchangé.**

Prix pour l'assainissement collectif applicable depuis le 1er septembre 2016 :

Prix de l'abonnement annuel **20 € inchangé.**

Prix du m³ collecté à **0,70 € inchangé** depuis octobre 2014, tarif imposé par l'Agence de l'Eau.

Prix du droit de branchement à **1000 € inchangé.**



Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable sont arrivés à leur terme.

C'est un soulagement pour les riverains qui ont eu à subir une période difficile pendant la montée de la calade. Nous les remercions pour leur attitude positive et leur compréhension.

L'entreprise CHAPON a su éviter au maximum les nuisances, mais pendant plusieurs semaines la circulation a été ralentie, et même interdite, ce qui a pu décourager certains clients habituels de la boulangerie. L'unique commerce de notre village aurait pourtant mérité que chacun fasse l'effort de faire quelques minutes de marche à pied !

En complément du projet initial, une antenne a été réalisée dans le chemin forestier des Côtes.

Tous les travaux sont désormais terminés (hormis quelques finitions et réglages) et seront réceptionnés prochainement. Pour une bonne exploitation de la station d'épuration, le constructeur ISTEER, nous accompagnera pendant un an.

Ce nouvel équipement communal va demander un suivi et de l'entretien très régulièrement, et donc des heures de travail à insérer dans le planning des agents techniques. Tout cela a un coût, chacun doit en être conscient.

Quelles obligations pour les habitants ?

Comme annoncé dans notre bulletin n° 16 de juin 2016, les propriétaires doivent dès maintenant déconnecter, ou supprimer leur fosse septique (pour ceux qui en ont encore). Il leur faut également, déconnecter leurs arrivées d'eaux pluviales (descentes de gouttières, avaloirs, etc...) pour les envoyer dans le réseau pluvial (ancien réseau unitaire). Ces travaux sont obligatoires pour un fonctionnement normal de la station, et éviter de la submerger pendant les orages.

La station n'accepte pas tout !

Chaque foyer raccordé à la station doit n'envoyer dans le réseau que les eaux usées de la maison, en faisant attention à ne pas jeter : des objets (jouets, petites balles, plastiques) des lingettes, des matières non putrescibles, des produits toxiques... Du respect de quelques règles simples dépendra le bon (ou mauvais) fonctionnement de la station.



Extension du réseau d'eau potable.

Cet autre « gros » projet communal, déjà souhaité par l'équipe d'Alain Charrier, prévoit l'adduction en eau potable de toutes les habitations situées au nord de la départementale n° 104. Comme pour l'assainissement, Mme Mériaux du Conseil Départemental, nous apporte ses compétences sur ce dossier. Nous sommes en attente de l'accord de subventions que nous avons demandées auprès des différents financeurs. De ces réponses dépendra le calendrier des travaux.

Cette opération est inscrite au budget. Si l'estimation prévisionnelle des travaux et des subventions se révèle exacte, l'emprunt nécessaire serait d'environ 110 000 €.





Au mois de mars, pendant plusieurs semaines, la chapelle s'est habillée d'un impressionnant échafaudage. L'entreprise Gerbout (CBGP) de Bourg de Péage intervenait sur l'ensemble des toitures pour la réparation des dégâts causés par la grêle.

Si les chabrillanais ont pu penser qu'il s'agissait (déjà?) d'un début de rénovation globale de la chapelle, il n'en est rien, ces travaux n'étaient, en fait, qu'une mise hors d'eau du bâtiment, financés (en partie) par l'assurance de la commune.

Concernant le diagnostic :

Les sondages de sols (extérieurs) ont montré qu'il n'y avait pas de problème d'assise du bâtiment et le suivi régulier des fissures, n'indique aucun mouvement suspect.

Néanmoins, lors de la 5^{ème} réunion de chantier, la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle) a demandé la mise en place d'un appareil de mesure plus important (extensomètre) entre les 2 piles du premier arc doubleau de la nef. Les résultats de ce nouveau suivi amèneront, si besoin, à la pose d'un tirant (jugé inesthétique par la DRAC) soit à d'autres solutions plus complexes.

Le diagnostic va se poursuivre avec l'étude des décors peints présents dans l'abside, le type de recouvrement des parois (enduit ou velature), la mise en place de chéneaux, la mise en œuvre de vitraux.

Le cabinet REPELLIN, maître d'œuvre, a fourni 3 devis, conformément à l'accord-cadre :

- missions AVP-PRO-ACT = 25 760 HT (honoraires M.O.)
- étude /équipement fissures = 12 175 HT
- études pierres = 3 600 HT

soit un total de 41 530,00 HT accepté par le conseil municipal du 04 avril dernier.

La DRAC prend en charge 50 % du montant total ; d'autres aides sont demandées au Conseil Départemental, à l'association de sauvegarde des bâtiments de la Drôme, auprès de sénateurs et députés. L'association des Amis de Chabrillan participera également, dans le cadre de sa souscription destinée aux églises.

Espérons que le « reste à charge » pour la commune soit le plus faible possible.

L'accessibilité est un dossier complexe et pour se mettre en conformité avec la loi, la municipalité a souhaité, dès 2015, se faire épauler par des organismes compétents :

- le CALD (Centre d'amélioration du logement de la Drôme) pour les ERP (établissements recevant du public). Cet organisme a établi l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée).

Ce document précise la nature et le coût des travaux à réaliser pour chacun des ERP communaux. Il a été approuvé par le conseil municipal et transmis pour validation aux services préfectoraux.

Nous disposons donc d'une ligne directrice pour nous mettre en conformité, avec un délai de 3 ans (depuis 2015) renouvelable 2 fois.

Compte tenu des difficultés rencontrées, des dérogations ont été demandées, notamment pour la cantine.

- EGEE Rhône-Alpes (entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise) qui a fourni un diagnostic précis d'accessibilité de la voirie du village, et des travaux qui doivent l'améliorer.

Les travaux les plus urgents ont été réalisés et à ce jour les personnes à mobilité réduite peuvent entrer (franchir le seuil) des principaux bâtiments communaux (voir photos).

Ce n'est qu'un début et il faudra encore beaucoup de travail (et d'argent) pour aménager les lieux et les équipements.

Tout cela doit se faire sans précipitation, sachant qu'en parallèle une réflexion globale sur le devenir et l'affectation des locaux, a été lancée avec l'appui du CAUE.

Les conclusions de cette étude apporteront sûrement une vision plus claire pour l'avancement de ce dossier.



Eglise St-Julien



Mairie



Salle Polyvalente

Le parc photovoltaïque des Gilles

Pierre Gilouin

Dans le bulletin n° 13 de décembre 2014, nous évoquions la possibilité de voir le dossier aboutir (enfin !).

Le temps a passé, mais d'après un récent contact avec la Sté EOLFI, porteuse du projet, il semble que le dossier soit en bonne voie.

Le permis de construire est en cours d'instruction (via le PLUI de la CCVD).

En parallèle, le projet a été lauréat au dernier appel d'offres organisé par la Commission de Régulation de l'Energie, en mars dernier, pour l'obtention d'un tarif de rachat par l'État. A ce titre, la mise en service sera faite au plus tard au premier trimestre 2019.

Pour rappel, il s'agit d'un projet d'une puissance installée de 5 Mwc soit une production annuelle estimée à 7 229 Mwh/an, ce qui correspond à 3 434 t/an d'émissions de CO2 évitées et l'équivalent en consommation d'électricité (hors chauffage) de 2900 foyers soit 5900 habitants.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du dossier.

Plan national anti-dissémination de la Dengue, du Chikungunya et du virus Zika dans le département de la Drôme.

Petit rappel :

Ces maladies sont dues à un virus inoculé à l'Homme par un moustique : *Aedes albopictus*. Ce sont des arboviroses classiquement tropicales.

Leur extension en zone tempérée se fait à la faveur des voyageurs et du réchauffement climatique.

Les symptômes de ces 3 maladies sont très comparables (fièvre, courbatures, douleurs musculaires parfois importantes et handicapantes, on parle de « grippe tropicale » pour la dengue).

Des complications sont possibles justifiant une hospitalisation. Il existe des traitements efficaces. Il existe des formes asymptomatiques fréquentes.

En revanche le virus Zika représente un risque chez la femme enceinte, il est parfois responsable de microcéphalie chez le nouveau né.

Le département de la Drôme vient d'être classé au niveau 1 de risque vectoriel du plan anti-dissémination. Il convient d'anticiper une éventuelle prolifération du moustique « *Aedes albopictus* » d'où une surveillance épidémiologique renforcée. Le moustique vit 1 à 2 mois et seule la femelle pique et transmet le virus à ses descendants.

En 2017, le moustique est considéré comme installé à Crest et dans 13 autres communes de la Drôme.

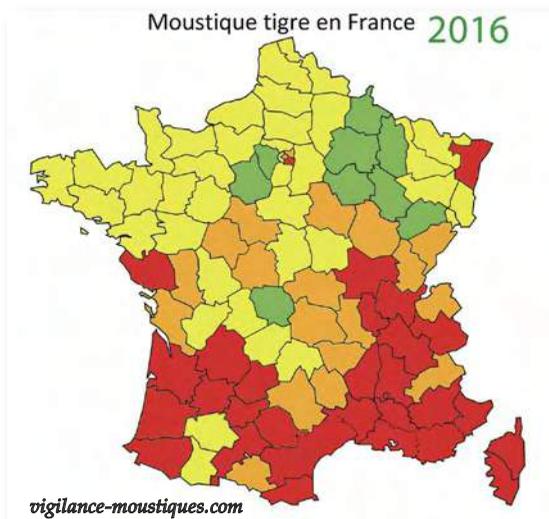
Des gestes citoyens :

Mise en œuvre d'un renforcement (de mai à novembre) des mesures de lutte anti-moustique.

Information des collectivités et des professionnels de santé et du public.

Il est bien connu que 80% des gîtes des moustiques sont créés par l'homme. Chacun par son comportement peut participer à la prévention et à réduire l'expansion du moustique en éradiquant les sources d'eau stagnante. Les moustiques vivent proches des habitations. Nous sommes tous tenus à prendre les mesures adéquates pour supprimer les gîtes larvaires.

Chacun à son niveau peut agir en éliminant les objets pouvant contenir de l'eau, lieu de reproduction du moustique : bouchon de bouteille, changer, toutes les semaines, (correspond au cycle du moustique) l'eau des assiettes sous les pots de fleurs, de l'ustensile utilisé pour nourrir les oiseaux ou les animaux, couvrir les réceptacles tels les seaux, les poubelles...)



Pour mener à bien ces mesures de prévention, il faut bien connaître son ennemi.

Au niveau départemental, la surveillance de la progression de l'implantation d'*Aedes albopictus* se fera par un réseau de pièges pondoirs ainsi qu'une évaluation de la densité vectorielle.

Les zones colonisées seront déterminées et les périodes de traitements anti-larvaires adaptées.



L'école

Françoise Gorce

La fin de l'année scolaire arrive à son terme.

Malgré une baisse d'effectif, l'année s'est bien déroulée.

Une visite de la grotte CHAUVET est organisée le 19 juin pour clôturer l'année.

Les activités diverses ont été appréciées par les élèves.

Effectifs 2017/2018 :

A l'issue du conseil d'école du 23 mars 2017 la directrice, Mme CHRISTINE MASSAROT, nous informe que les effectifs prévus pour l'année 2017-2018 seraient les suivants :

- Classe du bas :

Mme Massarot : 11 GS+5 CP+4 CE1=20 élèves

- Classe du haut :

M. Berthouze : 10 CE2+5 CM1+7 CM2=22 élèves

Total de 42 élèves contre 34 élèves au cours de cette année.

Cela impliquera une organisation différente à l'intérieur de la classe du bas.

Projets 2017-2018 :

Gymnastique en septembre avec le prêt du matériel par la CCVD.

Projets de séances sportives ou culturelles.

Projets pédagogiques : éducation artistique et littérature.

Le livre sur GUSTAVE ANDRE écrit par des élèves de lycée sera acheté pour l'école et le cafébibliothèque et un exemplaire sera offert en fin d'année aux élèves du CM2.

Les élèves de la classe de M. BERTHOUBE ont rencontré deux étudiants du Niger et poursuivent leurs correspondances avec l'aide de M. Alain MOREL.

Lien avec la famille BOUTEILLE actuellement en voyage autour du monde : correspondance, comparaison des pays....

TAPS :

Les séances se déroulent bien avec des activités variées. Pour l'année 2017-2018, vu la hausse d'effectif, un groupe supplémentaire serait nécessaire, ainsi qu'une 4^{ème} animatrice. Le prochain conseil d'école du 08 juin devra décider.

Périscolaire :

L'aide aux devoirs s'est très bien déroulée. Mmes Aline Delavoreille et Christiane Jannoyer ont aidé 5 élèves au cours de cette année. Cela devrait être reconduit pour la rentrée scolaire.

Merci de leur aide.

Le club de couture



Au club de couture à Chabrillan il y en a pour tous les goûts.

C'est devenu au fil des années, un club de loisirs créatifs. Certaines y cousent, d'autres dessinent, d'autres brodent ou encore font des bijoux.

Nous commençons à 14 h par un petit café ou thé et ensuite chacune s'adonne à son activité jusqu'à 16h30.

L'ambiance y est bon enfant et tout le monde est heureux de s'y retrouver.

Lors de Noël et à la fin de l'année nous partageons un repas avec les conjoints.

Le club est ouvert à tous et à tous les âges, la cotisation est de 10 € à l'année.

La présidente, Stéphanie Ponce.

La doyenne nous a quitté...



Mme Henriette GILOUIN, doyenne de la commune, nous a quitté le 14 mars à deux mois, jour pour jour, de son 100^{ème} anniversaire. C'est désormais Mme Irène SABATIER (bientôt 98 ans) qui hérite du « titre ».

Pour les hommes, c'est Mr Albert GILLES (97 ans) qui est le doyen, suivi à deux mois, par Mr André LIOTARD.

Souhaitons à nos « anciens » encore de belles années, avec la santé, en espérant que Chabrillan puisse bientôt fêter sa première centenaire.

La Royal Bernard Drome Classic

Pierre Gilouin

Un soleil radieux et des supporters venus en nombre ont accompagné la Royal Bernard Drome Classic le dimanche 26 février, dans la traversée de notre commune. Dès 14 h la foule se massait dans la montée des remparts pour encourager ces valeureux cyclistes dont Guillaume Bonnafond et Pierre Latour, nos deux régionaux de l'épreuve.

C'est toujours un spectacle inhabituel que de voir défiler à vive allure les motos, les cyclistes, les voitures dans nos rues étroites, et de voir tournoyer les hélicoptères. C'est aussi une fierté que d'accueillir cette course qui compte désormais parmi les grandes classiques.

Malgré plusieurs tentatives d'échappées il faudra attendre le tout dernier kilomètre, dans Livron, pour voir la victoire du belge Sébastien Delfosse devant Arthur Vichot (3ème en 2016) et Jean Bakeland.

Nous remercions les riverains et les habitants du village, pour le respect de non-stationnement et des consignes de sécurité. Un grand merci aux 11 « signaleurs » charbrillanais, bénévoles, comme toute l'organisation de ces Boucles Drome Ardèche.

Y aura-t-il un 4ème passage chez nous en 2018 ? Nous ne pouvons que l'espérer, pour notre plus grand plaisir.

Espérons aussi que la grue des travaux du château, n'encombrera plus le tracé de la course.



CCAS

Danielle Bouchet

Le Centre Communal d'Action Sociale : CCAS, est géré par un conseil d'administration.

Le maire, membre de plein droit, en est le président . Ce CA est représenté par 5 élus municipaux et 5 membres nommés par le président.

Membres élus : Guy Audras, Danielle Bouchet, Pierre Gilouin, Françoise Gorce, Patrick Hervé.

Membres nommés : Colette Bourdelin, Marie-Thérèse Breyton, Marie-Lise Di Schino, Marguerite Dorille, Josette Fiallon.

Le siège se situe à la mairie. Le CCAS est chargé d'étudier les demandes d'aide sociale formulées par les habitants de la commune, sans distinction d'âge. De la petite enfance aux seniors, sans oublier les personnes handicapés, cette aide sociale intervient et s'adapte aux besoins de chacun.

Le CCAS participe aussi à l'accompagnement des demandes administratives (aide médicale, RSA, APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie) et les transmet aux autorités compétentes telles que Sé-

curité Sociale, MSA, ou le Conseil Départemental. En cas de fortes chaleurs, des membres du CCAS peuvent se rendre au chevet des seniors pour la prévention des risques sanitaires (déshydratation, coup de chaleur).

De même en cas d'intempéries hivernales : chutes de neige ou températures fortement négatives, ces mêmes personnes pourront rendre visite aux plus âgés et leur venir en aide au cas par cas.

Exemple : Faire les courses si blocage par la neige. Si vous êtes en situation difficile (ou si vous connaissez un proche), vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie qui orientera votre demande vers un des membres du CCAS ;

Si vous préférez, vous pouvez aussi téléphoner directement à une des 10 personnes citées ci dessus.

Téléphone de la mairie : 04 75 62 60 13

A noter que la distribution des boîtes de chocolats effectuée auprès des personnes âgées de 80 ans et plus fait partie des missions du CCAS

Le Café Bibliothèque se "décarcasse" pour mieux vous accueillir, mieux vous divertir

Nous sommes, Agnès et Jennie (revenue après une pause bébé), chargées par la municipalité d'impulser une nouvelle dynamique au cafébibliothèque (CB).

Le challenge est audacieux : ouvrir le CB du mardi au dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h (16h-20h pour les mois d'été).

L'objectif est de permettre aux chabrilleanais, randonneurs, cyclistes et autres touristes de profiter du lieu avec son bar et ses gourmandises, sa bibliothèque, son poste internet et ses expositions itinérantes (peintures, sculptures, poterie, photographies...).

Nul besoin d'être adhérent ou de consommer pour profiter du lieu.

En période scolaire, les enfants de l'école du village sont les habitués du lieu.

Du lundi au vendredi, la garderie, avec Sonia, s'installe au 2e étage, sauf en cas de beau temps.

Les lundis et jeudis soir, c'est l'aide aux devoirs.

Le jeudi soir, les TAPS musique avec Marion Elgé permettent aux visiteurs du CB d'écouter les voix enfantines de la petite chorale regroupée autour du piano.

Les nouveaux horaires offrent l'opportunité aux habitants du village de goûter le petit café du matin, échanger les nouvelles du village, se retrouver pour un apéritif amical.

Le suivi de la fréquentation mensuelle sur 4 mois est élogieux : janvier 262, février 421, mars : 521, avril : 701.

La programmation semestrielle est élaborée avec les 3 associations (Bibliothèque, Amis de Chabrillean, Cafébibliothèque), partenaires du lieu.

Le démarchage des artistes est un préalable essentiel. La mise à jour régulière du site internet permet de diffuser l'information sur les activités culturelles et récréatives organisées par le CB.

Ce lieu devient au fil du temps un point de rencontres, une occasion pour les enfants de venir dire bonjour aux poissons, aux lecteurs d'échanger un livre, d'accueillir les artistes qui vont se produire.

Nous sollicitons, par le biais d'un sondage anonyme (via internet ou version papier), votre avis sur le CB, son ambiance et ses animations.

Merci de nous donner l'occasion de nous améliorer.

Cette année nous fêterons les 10 ans du CB.

Le 7 juillet 2017, dès 15h, le parc et le CB seront en pleine effervescence : jeux, lecture d'albums jeunesse, chasse au trésor, orgue de barbarie, chorale Ripitiki.

Après un repas « auberge espagnole » où chacun alimentera le buffet commun, le groupe « les Bretons de l'Est » animera la soirée.

Au plaisir de vous accueillir,

Jennie et Agnès



Le Chabric-à-brac

Pierre Gilouin

Pour cette seconde édition, malgré une matinée bien ventée, le soleil était au rendez-vous, en ce lundi de Pâques. L'équipe de l'amicale laïque, présidée par Pascal Bourdelin, attendait dès 6 h du matin, les nombreux exposants (plus de 80) ainsi que quelques producteurs et artisans locaux. De l'allée des Charmes jusqu'au parc des Cèdres et à l'église, les nombreux chineurs ont pu déambuler entre vêtements, bibelots, vaisselle, jouets et objets en tout genre.

Dans la cour de l'école, bien à l'abri, la buvette proposait des boissons et des gâteaux, et dès 11 h la bonne odeur des diots attirait les gourmets.

Félicitations à cette équipe de bénévoles pour leur brillante organisation, avec à la clef des bénéficiaires qui permettront aux élèves de l'école Gustave André, d'organiser des sorties et des animations extra-scolaires.



Marcel NOUVET, résistant de l'ombre.

Pierre Gilouin

Officiellement, Chabrillan peut évoquer deux résistants célèbres : Mrs Gustave ANDRE et Thibor REVESZ-LONG, nos deux Compagnons de la Libération, dont les noms se retrouvent sur plusieurs édifices publics ou sur des plaques de rues.

Mais pendant la période sombre de la guerre 39-45 d'autres résistants de l'ombre ont participé à leur manière à lutter contre l'occupant allemand. C'est le cas de Mr Marcel NOUVET.

Né à Thueyts en Ardèche (1905) il est, pendant la guerre, agriculteur au quartier des Fontaines, à Chabrillan.

Son envie de participer activement à la résistance l'amène à mettre sa ferme au service des maquisards, en réceptionnant des parachutages et en camouflant les opposants au régime des Allemands. C'est ainsi que nombre de personnes recherchées, anonymes ou très connues, seront hébergées en toute discrétion à la ferme NOUVET. Le risque est grand d'être repéré, il faut se tenir en alerte constamment, jour et nuit.

Avec son franc-parler, sa bonne humeur, sa déter-

mination, Marcel NOUVET leur apporte son soutien moral et ses encouragements. Sa haute stature rassure, sa voix est entendue, son action est efficace. Durant une longue période il résiste dans l'ombre avec ses camarades. Mais à partir du 06 juin 1944 il leur est demandé de rentrer dans la phase active et au service du combat armé. Il en a été ainsi pour Marcel NOUVET, lieutenant au sein de la Cie PONS, qui, du 06 juin jusqu'à la libération de Valence, fin Août 1944, a été de tous les combats. Il décède en 1997 à l'âge de 92 ans.

Pour lui rendre hommage et ancrer sa mémoire dans le collectif communal, la petite place située devant l'école du haut, portera son nom.

Inauguration le dimanche 25 juin à 10 h 30.



De l'imprimerie à la poterie, itinéraire d'un écologiste engagé.

Dès son adolescence, Pierre Diviani a montré une véritable empathie pour les choses de la nature, les droits humains et pour les actions politiques menées par les écologistes et libertaires précurseurs à l'époque de « l'écologie politique ».

Dès la sortie de l'école, qu'il détestait tranquillement, il choisit l'intérim (3 ans) comme porte d'entrée dans le monde du travail. Ceci lui permettait de changer d'emploi régulièrement pour découvrir de nouvelles expériences de travail et de choisir son temps libre pour voyager ou militer.

En 1978, au cours d'une mission intérimaire, il découvre ce métier, l'imprimerie, qui lui parle et lui évoque le relieur Eugène Varlin de la commune de Paris. Ce métier porte une histoire romantique et rebelle qui n'est pas sans lui déplaire.

Il se lance alors pour un contrat d'un an dans une imprimerie de Lyon. En 1980, c'est la rencontre avec l'imprimerie coopérative militante « Atelier d'Impression Presse Nouvelle » à Lyon. Il y reste 4 ans.

En 1984, après un lent déclin et une division interne, la coopérative cesse son activité. Il décide alors de « descendre » dans la Drôme pour « se mettre au vert » et s'installe à Barsac.

Il travaille 1 an à « l'Imprimerie du Crestois » avec son patron atypique, Claude Bourde, qu'il apprécie énormément.

Il rencontre son épouse en 1985 en Bretagne et travaille 6 mois dans une imprimerie à côté de Morlaix. Sa fièvre du changement le reprend. Il travaille à Valence, puis Romans et se pose enfin pour se mettre à son compte.

Il crée en avril 1989 à Loriol, l'imprimerie « Atelier 26 » avec, majoritairement, des travaux d'associations engagées.

Les 9 premières années sont bénéficiaires mais les performances concurrentielles d'internet et les changements de technologies dans l'imprimerie nécessitant de lourds et impossibles investissements personnels, le conduisent à licencier progressivement ses 4 salarié(e)s.

Il reste seul en 2008 et arrête définitivement son imprimerie en 2010. Il offre ses services en tant que commercial à une imprimerie de Valence avec laquelle il travaillait régulièrement en apportant avec lui toute sa clientèle. Des difficultés relationnelles le conduisent à cesser cette activité en mars 2016 à l'âge de 59 ans pour faire un nouveau choix d'orientation.

Depuis longtemps, il observe son épouse Nathalie, artiste-peintre (elle donne des cours de peinture dans sa boutique de Crest « Terres de Brume ») et elle s'adonne aussi à la poterie depuis 7 ans.

Il avait initialement pensé au métier d'ambulancier

ou d'entretien de jardins mais sa décision finale s'appuya sur 3 éléments : être complémentaire du travail de son épouse, découvrir une nouvelle activité plus artistique que physique à près de 60 ans et travailler à la maison pour économiser les déplacements.



Et le voilà parti, en septembre 2016, pour une formation de tournage en poterie de 4 mois en Auvergne. Il a choisi le tournage comme technique complémentaire de celle de sa femme (technique à la plaque et au colombin). Votre échotier a visité son atelier, récemment aménagé pour les besoins spécifiques du potier : on y découvre un tour, une cabine d'émaillage, un petit four électrique (1000°C) un four à gaz (1300°C) et la boudineuse pour recycler l'argile (pour un écologiste, c'est logique !).

Il exposera à « Terres de Brume » et sur les marchés. Il se considère comme un artiste et artisan en devenir, en formation permanente. « Même si je peux déjà produire, je ne pourrai pas me penser potier avant deux années d'expérience, le temps d'expérimenter, observer et corriger mes erreurs ».

Avec sa femme, il envisage d'organiser des cours de formation à la poterie. Au delà de sa retraite, à 64 ans (taux plein oblige), il continuera pour le plaisir.

Pour Pierre, outre bien sûr, l'acquisition des techniques (et elles sont nombreuses), la difficulté majeure du potier, c'est de savoir gérer le temps dans le suivi des étapes de la fabrication des objets façonnés, le séchage, la cuisson ainsi que la gestion des matières premières et du stock.



Le bois, sa passion

– rencontre avec Elie Weissbeck

Dans la vie d'un échetier du bulletin municipal, il y a des moments privilégiés, découvrir des domaines jusque là peu connus et rencontrer un homme du (des) bois.

J'ai fait la connaissance d'un artiste passionné qui vous raconte avec enthousiasme pourquoi il a choisi de travailler, de sculpter et de tourner le bois, avec un zeste de sensualité, en particulier le bois de fruitiers caractérisé par son grain et sa fibre (jamais d'exotique, un principe).

Il faut vous dire que comme Obélix, Elie Weissbeck « est tombé dedans quand il était petit ». Il vient d'une famille de « boiseux ». Les grands parents étaient l'un tonnelier, l'autre menuisier- sabotier.

Elie Weissbeck a 24 ans, sa compagne est institutrice. Ils viennent d'Alsace. Après un DUT, Elie a acquis un CAP d'ébéniste dans le Jura.

Il accueille des jeunes en stage pour leur transmettre son savoir et sa passion.

Ils sont arrivés dans la Drôme en août 2016.

En cherchant un gîte, ils sont tombés sur une annonce de Henri Metz. Une heureuse surprise les attendait, c'était la possibilité de partager l'atelier de Mr Metz. Il bénéficie des outils en place et a acquis un tour pour usiner les pièces de bois et s'adonner à son activité préférée, la création !

En visitant son exposition, au café-bibliothèque, on peut admirer une grande table basse décorée par pyrogravure. Cette création lui a demandé 25h de travail.

Elie Weissbeck fait partie de la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace. Il participe ainsi à

un réseau d'ébénistes qui échange, compare et s'enrichit du travail de chacun. Ils montent des projets artistiques argumentés. Les 2/3 de son activité actuelle concerne les commandes de particuliers en Alsace, un petit début dans la Drôme (meuble de télévision, bar, table, jouet en bois ...), il réserve le 1/3 de son temps à la création.

La visite de son atelier est très instructive. Au milieu des machines outils, on découvre des pièces en cours de réalisation ou déjà créées. L'odeur du bois envahit votre odorat, c'est magique.

Une exposition des créations d'Elie Weissbeck a eu lieu au café bibliothèque pendant 1 mois 1/2. Parmi les nombreux visiteurs, certains ont été atteints par la « fièvre acheteuse ».



Les Peintres dans la rue à Chabrillan le 21 mai 2017

Quel plaisir pour les yeux et pour tous les sens de flâner parmi les couleurs magnifiques dans leur diversité, tout en échangeant avec les artistes et profitant des massifs fleuris du village botanique !

Pour la 17^{ème}, les Amis de Chabrillan recevaient 60 artistes dont 7 sculpteurs dans les ruelles et jardins, 8 peintres chabrillanais à l'église St Julien, 4 lauréats 2016 à la mairie et la salle polyvalente et l'invitée d'honneur, Nathalie Lorre, peintre chabrillanaise des ambiances intimes, au cafébibliothèque où elle exposera ses œuvres jusqu'à fin juin.

L'association « Senteurs et Pivoines », toujours motivée et accueillante proposait un atelier « land art » au parc des Cèdres, où des tableaux éphémères décoraient la pelouse. Tout à côté, l'atelier des enfants explosait de rires et de couleurs.

Et cette année, l'incontournable invité d'office, le vent, n'était pas au rendez-vous. Par contre, le soleil a illuminé la journée au grand plaisir de tous les artistes !

Merci à nos bénévoles qui font un travail extraordinaire pour que cette journée soit réussie et un grand merci à tous nos sponsors et soutiens.

Rendez-vous l'année prochaine avec un public toujours nombreux, amoureux de l'art, des jardins et des beaux villages !

Danielle Boulay

Liste des lauréats 2017

Prix des peintures faites sur place :

1er prix du jury : **Jean-Joseph Fernandez** (St Etienne)

2ème prix du jury : **Christian Cisterne** (Saulce)

Prix du public :

Jean-Joseph Fernandez (St Etienne)

Prix des exposants :

1er prix : **Tonia Matteucci** (St Marcellin)

2ème prix : **Pierre Gombert** (Die)

Prix spécial 2017 « village perché » :

Michèle Bacherot (Aouste)

Prix des sculpteurs :

Christiane Vrignon (Avignon)



Comité de rédaction : Danielle Bouchet, Pierre Gilouin, Françoise Gorce, Patrick Hervé, Nadège Naud.
Assistant technique : Pierre Diviani